

## Action du Centre Don Bosco de Bukavu en faveur des enfants qui ont quitté leur famille pour vivre dans la rue

Le Centre Don Bosco de Bukavu, grâce au partenariat avec Louvain Coopération,

- ✓ accueille chaque année une vingtaine d'enfants en situation de rue (ESDR), assure une prise en charge adaptée de leurs besoins immédiats (nourriture, hygiène, scolarisation et formation professionnelle, jeux, sport, visites...) et une prise en charge psycho-médicosociale adaptée (soins et accompagnement psychologique);



- ✓ sensibilise la communauté, à travers des causeries éducatives, pour lutter contre le phénomène enfants de la rue;



- ✓ mène des séances de médiation, de réunification familiale et de suivi post réunification;

- ✓ aide les familles des ESDR à développer une activité génératrice de revenu (AGR: petit commerce, artisanat, élevage...) et en assure le suivi, pour que les enfants ne retournent pas dans la rue à cause de la misère familiale.



Photo souvenir des enfants réunifiés en famille le 10 octobre 2020, avec parents, éducateurs et promoteurs.

## Action du Centre Don Bosco de Bukavu en faveur des enfants et jeunes sans école obligés à vivre "dans la rue"

Le Centre Don Bosco de Bukavu, grâce à des projets et au soutien à distance,

- ✓ accueille chaque année une centaine de jeunes, garçons et filles de 17 à 22 ans, qui, tout en ayant une famille, vivent dans la rue parce que leur famille n'a pas les moyens de payer leur scolarisation ou même leur nourriture, et leur donner gratuitement **une formation professionnelle** capable de leur permettre de trouver un travail et une vie digne;



- ✓ aide chaque année les parents vulnérables de plusieurs centaines d'enfants de moins de 17 ans, à payer les taxes scolaires pour que leurs enfants ne soient pas chassés de l'école et traînent dans la rue;

- ✓ appuie une cinquantaine de groupes AVEC (Associations Villageoises d'Épargne et Crédit) qui regroupent environ 1500 membres, surtout des mamans, qui grâce à de petites AGR améliorent leur niveau de vie et arrivent à payer la scolarisation de leurs enfants.



Centre Don Bosco, 16 av. Industrielle, Kadutu (en face de la prison centrale, à côté de Cheche), Bukavu, Sud-Kivu, RDC.

Contacts: 0997035650 (Directeur), 0998731315 (Econome), 0993200092 (Préfet). E-mail : bukavusdb2015@gmail.com

Toute aide (commande aux ateliers, don en argent ou en nature) soutiendra notre mission en faveur des enfants vulnérables en situation de rue.

## La place de l'enfant: dans la rue?



dans la rue à mendier?  
dans le canal à la recherche d'objets en fer?  
dans les mines à creuser?





## La place de l'enfant dans la famille

La RDC a signé la Convention internationale des droits de l'enfant, qui dit:

**Article 5:** L'État respecte la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté... de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention.

**Art. 9:** L'État veille à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins... que cette séparation soit nécessaire dans intérêt supérieur de l'enfant.

**Art. 27:** 1. Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

2. C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.

3. Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.



*A Bukavu, soit en milieu urbain que rural, de nombreuses familles vivent dans des conditions inhumaines très précaires sans aucune assistance du gouvernement. Ces situations dramatiques, poussent beaucoup d'enfants vers la rue, une voie où leur condition s'empire davantage.*

## La place de l'enfant à l'école

La RDC a signé la Convention internationale des droits de l'enfant, qui dit:

**Art. 28:** L'État reconnaît le droit de l'enfant à l'éducation:

a) Il rend l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;

b) Il encourage l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rend ouvertes et accessibles à tout enfant, et prend des mesures appropriées telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;

c) Il assure à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;

d) Il rend ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;

e) Il prend des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.



*En RDC, la gratuité est déclarée mais cela n'est pas encore une vraie réalité dans beaucoup d'écoles. De même, les infrastructures et les équipements scolaires n'ont pas encore le niveau qui facilite une*

*éducation de qualité, base du développement. Les écoles doivent à leur tour veiller à la bonne intégration de chaque enfant dans le milieu scolaire par un environnement sain, par un bon climat social, par un langage approprié en collaboration avec familles et communautés, en visant toujours l'intérêt supérieur de l'enfant.*

## La place de l'enfant dans la communauté

La communauté garantit à chaque enfant la capacité d'arriver à satisfaire ses besoins de base:

- avoir en général suffisamment à manger,
- arriver à se comporter de façon à garantir son bon état de santé et son bien-être,
- avoir assez de temps pour se divertir/jouer,
- avoir accès à un abri/logement.
- se déplacer librement et d'être en sécurité dans son environnement local,
- recevoir fréquemment du soutien de ses amis,
- réaliser ses plans pour l'avenir à travers l'accès à l'éducation.

*(d'après la recherche Growing up on the street)*

*"Les enfants ne sont pas un danger, ils sont en danger". La communauté doit porter assistance aux enfants vulnérables. Elle doit fixer sur eux un regard d'amour et non les considérer comme des porte-malheurs, plutôt les approcher et les aider à retrouver le sourire et une place appropriée et non dans la rue.*

